

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

ARRETE N° 12 - 2013
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

Travaux Branchement Eau Potable
SADE
164 C Rue Jean Jaurès

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en date du 14 février 2013, formulée par Monsieur THIEBAUT Stéphane de la société SADE CGTH NANCY MALZEVILLE - NANCY, sise Avenue de Lattre de Tassigny à MALZEVILLE (54220), pour effectuer des travaux de branchement d'Eau Potable, pour le compte de VEOLIA, chemin des Roches, du lundi 11 mars 2013 jusqu'à la fin des travaux (durée approximative de 15 jours),
- Considérant la permission de voirie n° SUD-2013/024 du 21 février 2013 délivrée par la Direction Territoriale Adjointe Aménagement,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société **SADE CGTH NANCY MALZEVILLE - NANCY**, sise Avenue de Lattre de Tassigny à MALZEVILLE (54220), est autorisée à effectuer des travaux de branchement d'Eau Potable, sous chaussée et sous trottoir,

164 C rue Jean Jaurès
à partir du lundi 11 mars 2013 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : En fonction de l'importance du chantier, le stationnement sera supprimé, la chaussée rétrécie avec mise en place d'un alternat par feux.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par la société SADE CGTH NANCY MALZEVILLE - NANCY.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Communauté de Communes du Bassin de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La société SADE CGTH NANCY MALZEVILLE - NANCY,
- Affichage.

MARBACHE, le 11 mars 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué au Cadre de Vie
Henri CHARPIN

